

## Procès-verbal du Conseil Municipal 1<sup>er</sup> juillet 2019 – 20h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Gabin FRAY, Jocelyne JEHEL, Patrick FEIL, Pierre LEISY, Christian MAIRE, Marie Rose FONTAINE, Sandra ENGLER, Vincent RIMMELY, Jean-Pierre HERMENT; le quorum est atteint, Il précise que Hervé ANSTETT a donné procuration à Jocelyne JEHEL, Sabine ABT à Gabin FRAY, Tatiana NEUMANN à Jean-Pierre HESTIN, 13 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter  
Adoption à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Correction des comptes administratifs 2018 du budget général et du budget camping
- Décisions budgétaires modificatives concernant le budget général
- Décision budgétaire modificative concernant le budget forêt
- Détail de la subvention accordée à l'école du Chalmont
- Subventions aux associations
- Demande de renouvellement et de location de parcelles communales
- Divers

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Selon le CGCT, un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Sandra Engler est proposée pour tenir ce rôle. Elle sera assistée par Muriel Boisset que le maire remercie de sa présence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** Sandra Engler comme secrétaire de cette séance

### **RÉVISION DES RESTES A RÉALISER COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2018**

Suite à un courrier de la préfecture, nous faisant remarquer que plusieurs erreurs ont été constatées lors du contrôle budgétaire, sur le report des restes à réaliser du compte administratif 2018, il convient que le conseil se prononce sur les corrections apportées. Considérant la lettre de la préfecture en date du 30 mai 2019, faisant état d'erreur au sujet des RAR 2018,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les rectifications concernant les RAR 2018

### **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES (BUDGET GÉNÉRAL)**

Compte tenu des rectifications apportées aux RAR 2018 et leur report au budget 2019, afin de conserver en l'état le BP 2019 (budget Général) voté en avril 2019,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE**, pour budget général, à la section dépenses d'investissement :

- DBM 1 : ouverture de crédit de 0,31 euros au compte 2135
- DBM 2 : ouverture de crédit au 2313 de 31795 euros
- DBM 3 : ouverture de crédit au 2315 de 2185,58 euros

### **DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 (BUDGET FORÊT)**

Dans le BP 2019 forêt, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » n'a pas été abondé ; or il s'avère nécessaire d'annuler en partie un titre (n° 38/ 2016 pour la scierie Mandrey) par un mandat d'un montant de 18.80 €.

Il convient pour pouvoir payer ce mandat (et éventuellement de suivants) d'abonder ce chapitre. Il est donc proposé le virement de crédit suivant :

Section dépenses d'exploitation

- Du compte 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 100 €
- Au compte 673 pour un montant de 100€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** le virement de crédit, à la section dépenses d'exploitation du Budget forêt, pour un montant de 100 euros, du chapitre 022 au compte 673 pour un montant de 100€

### **DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 (BUDGET CAMPING)**

Dans le BP 2019 camping, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » n'a pas été abondé ; or

une annulation de location impose le remboursement des arrhes versés (100 euros). Ce montant doit être inscrit au compte 673 (ch 67) de la section d'exploitation.

Il est donc nécessaire pour pouvoir effectuer ce remboursement d'abonder ce chapitre. Il est donc proposé le virement de crédit suivant :

Section dépenses d'exploitation

- Du compte 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 100 €
- Au compte 673 pour un montant de 100€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** le virement de crédit, à la section dépenses d'exploitation du Budget camping, pour un montant de 100 euros, du compte 022 au compte 673 pour un montant de 100€

#### **DÉTAILS DE LA SUBVENTION À L'ÉCOLE DU CHALMONT**

Par sa délibération 2019 18°), le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget (compte 657361) une somme de 5650 euros pour satisfaire au besoin de subventions exprimé par l'école du Chalmont.

Afin de payer cette subvention, la trésorerie souhaite disposer du détail de la répartition prévue (école maternelle : 1712 euros-école élémentaire : 3938 euros).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**CONFIRME** l'inscription au budget 2019 (compte 657361) de la somme de 5650 euros au profit de l'école du Chalmont :

- pour l'école maternelle : 1712 euros
- pour l'école élémentaire : 3938 euros

#### **DÉTAILS DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LE CONSEIL**

Par sa délibération 2019 18°), le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget (compte 6574 ) une somme de 3100 euros pour satisfaire au besoin de subventions des associations ainsi qu'une somme de 1300 euros au compte 65737 pour satisfaire au besoin exprimés par différents établissements publics.

Afin de payer les subventions décidées par le conseil, la trésorerie souhaite disposer du détail par association ou établissement public.

Celui-ci est fixé par le tableau joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**CONFIRME** l'inscription au budget 2019 (compte 6574) de la somme de 400 euros au profit de l'association « Val des Gouttes ».

## **RENOUVELLEMENT DE LOCATION ET LOCATION NOUVELLE**

Par sa délibération 1515 du 16 mars 2009, le conseil municipal a accordé à M. Michel Fréchard une concession communale valable neuf ans pour les parcelles suivantes :

sect° 11 parcelle 21 (38,80 ares)

sect° 11 parcelle 90 (61,38 ares)

moyennant une redevance annuelle de 11,68 /Ha et 6,89 /Ha supplémentaire

Le bénéficiaire souhaite prolonger cette concession et bénéficier de la concession supplémentaire pour la parcelle 75, sect°11 (12,15ares).

Il est proposé au conseil d'accéder à cette demande moyennant la redevance actualisée, soit 13,40 euros /Ha et 8 euros/Ha supplémentaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de prolonger la concession accordée à M.Michel Fréchard pour les parcelles 21 et 90, section 11

**DECIDE** d'accorder à M.Michel Fréchard la concession de la parcelle 75, section 11

**PRECISE** que ces concessions sont accordées pour 9 ans à compter du 1/01/2019 moyennant la redevance annuelle fixée chaque année par le conseil.

## **Divers et tour de table**

### **◆ Actualité CCVA**

Jean-Pierre Hestin regrette la méthode de travail concernant les **diverses commissions de la CCVA** . Mise à part la commission culture, aucune autre commission ne se réunit régulièrement et ne rend compte au conseil. La commission habitat reprise par Jean Marc Burrus s'est réunie en début d'année. Mises à part la com culture et la com finances, la composition et la désignation des membres des commissions n'ont pas été décidées.

Malgré le vote en urgence (décembre 2018) pour la réponse à l'appel à projet (AAP) ADEME le **dossier hydrogène** semble ne pas avancer (on ne sait toujours pas où et quand la centrale de production sera installée ; à sa réception, prévue en 2019 (?) elle sera stockée aux services techniques de SMAM, pendant un temps indéterminé faute de pouvoir être utilisée). Alors que l'échéance de janvier, puis celle de mai reportée en septembre sont passées, aucun début de dossier de réponse à cet AAP n'a été présenté. Dans le même domaine nous avons déjà été retoqués sur deux dossiers d'AAP (TEPCV en 2014 et Territoire H2). Compte tenu des montants déjà engagés et l'impossibilité pour les communes d'acquiescer, sans aide, des véhicules électriques à prolongateur d'autonomie, le succès à cet

AAP est déterminant.

La gestion espace des eaux (**GEMAPI**) est depuis le 1/01/2019 de la compétence de la communauté de communes. Les communes ne peuvent plus intervenir sur leur cours d'eau et sur les berges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La question des moyens à mettre sur cette nouvelle compétence est posée depuis l'automne 2018 mais reste sans réponse.

Sandra Engler pose la question à savoir si un propriétaire a le droit d'intervenir seul sur le côté de la rivière lui appartenant. Le maire répond que le propriétaire peut agir mais prudence à ce niveau-là, ne pas faire n'importe quoi. Elle prend pour exemple la renouée du Japon qui obstruait la visibilité sur la route de la Hingrie et qui a été coupée par la municipalité.

**Tourisme et patrimoine.** A l'initiative de Christian Maire, nous avons proposé de mettre en valeur le patrimoine textile de notre vallée en organisant un tour de celui-ci, passant par l'étage de l'office du tourisme pour montrer les anciens métiers à tisser et les sites historiques et finissant à l'entreprise de textile actuellement en fonction. L'idée est de partir des vieux métiers et voir l'évolution avec le tissu de qualité produit dans la vallée. Rien ne bouge au niveau de la CCVA. Il est prévu de relancer le projet.

Au mois de novembre aura lieu la 75<sup>ème</sup> commémoration de la libération de nos villages, il serait intéressant de marquer cette date par exemple par une cérémonie et une exposition photos d'époque, un défilé avec matériel militaire américain. Avant de partir sur une organisation communale, il a été demandé si un événement intercommunal était envisagé.

#### **◆ Droit de préemption**

Le maire informe que la municipalité n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente des propriétés suivantes :

- ◆ M. et Mme MANNHART Jean-Claude 30 rte de la Hingrie au profit de M. HUMBEL Alexandre le 26 juin 2019
- ◆ M. BIHR Sébastien 65 rue du Gal. De Gaulle au profit de M. et Mme Sébastien FRITSCH LE 27 juin 2019

#### **◆ Forêt – Chasse**

2 phénomènes négatifs touchent actuellement la forêt

Une attaque de scolytes sur les épicéas, conséquence les arbres meurent.

Les sapins sèchent sur pied.

Notre forêt est heureusement variée avec 43 % de feuillus mais le bois ne se vend pas ou pas très cher. Il faut considérer 30000€ de recette en moins cette année, environ 1000m<sup>3</sup> de chablis (bois sec) a été coupé. Le budget forêt est à suivre. Pour cette année les chemins prévus à refaire pour de budget de 60000€ sera divisé par deux. Les priorités devront être refixées. Patrick FEIL demande s'il est encore nécessaire de planter des douglas. Pierre LEISY répond que, selon l'ONF, ce résineux est celui qui semble avoir le plus d'avenir.

Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, certains élus ont annoncé être harcelés par les agriculteurs au niveau des dégâts de sangliers. Nous avons pris l'initiative d'organiser une réunion au niveau des 4 communes du Val d'Argent réunissant la louveterie et les élus « référents chasse » pour faire le point sur chaque commune. Jean-Pierre Hestin a rédigé un compte rendu qui contenait deux propositions aux maires : une demande de rencontre avec le préfet et la tenue d'une réunion intercommunale de consultation sur la chasse sur le thème des dégâts sangliers. Aucune réponse des maires à ce jour.

#### **◆ Rénovation de l'éclairage public**

La commune a réalisé, au profit de différentes structures, plusieurs présentations de la

rénovation de son éclairage public. En effet nos résultats dans ce domaine suscitent beaucoup d'intérêt :

- une consommation énergétique divisée par 5
- un investissement instantanément amorti compte tenu des aides sollicitées et reçues.

#### **◆ Rénovation école maternelle**

Le cabinet Hubert Wach a été sélectionné pour travailler sur le projet de la rénovation de l'école maternelle en école élémentaire. Un comité de pilotage se réunira début septembre.

#### **◆ Journée citoyenne**

La question se pose de savoir si on reporte la journée citoyenne 2019 prévue en juin. Pas de candidat en nombre suffisant pour faire des ateliers à ce moment-là. Les bénévoles « historiques » s'étaient fortement engagés, depuis le début de l'année pour la rénovation de la salle polyvalente et des chalets du camping. Sur l'initiative de son président, le conseil de fabrique a néanmoins réuni quelques bénévoles pour un nettoyage de l'église. Quelques sollicitations de la part de villageois pour mettre en place quelques ateliers en septembre ou octobre.

#### **◆ Tour de table**

Patrick Feil informe le conseil municipal que plusieurs riverains se plaignent de la végétation qui poussent dans le sentier de la Biaise, il pose la question de savoir s'il n'aurait pas fallu mettre du macadam. Le maire répond qu'il s'est engagé à ne pas imperméabiliser des surfaces qui ne le nécessitent pas. Autant une surface accueillant un dépôt de déchets mérite de l'être (exemple derrière l'espace R.Hestin pour le container « verres »), autant un chemin comme celui de la Biaise doit garder son caractère naturel ; il faut résister aux tentations du tout macadam pour « faire propre ».

Vincent Rimmely signale qu'à certains endroits sur la route de la Hingrie les enrobés ont été fortement dégradés suite aux passages de grumiers lors des fortes chaleurs. Le constat a été fait mais aucune solution n'a encore été trouvée. Vincent signale aussi que sous le pont en face de l'auberge plusieurs pierres se descellent. Ce constat étant nouveau, le maire en prend note pour en estimer les suites à donner.

Sandra Engler demande si les travaux d'enfouissement sont terminés sur la route de la Hingrie. Le maire répond qu'il a sollicité ENEDIS qui finira, avec une autre entreprise, les travaux d'enfouissement de la ligne HT, commencés par Ganter Sireg.

Elle signale par ailleurs le fait qu'une classe maternelle bilingue supplémentaire sera ouverte sur le site de la commune de Lièpvre et prévoit de récupérer du matériel de la classe maternelle à Rombach durant le mois d'août. Elle évoque l'augmentation des effectifs d'élèves en monolingue due au retrait collectif d'un certain nombre de parents de leur enfant en bilingue. Gabien Fray remarque qu'en effet beaucoup d'élèves quittent l'enseignement bilingue élémentaire à la rentrée prochaine et se pose la question de la nécessité de faire les travaux d'aménagement-extension de l'école maternelle en école primaire. Le maire répond que si les effectifs bilingue n'augmenteront pas autant que prévu lors de la prise de décision et le lancement du projet, le besoin de 3 classes en élémentaire bilingue dans les années à venir reste d'actualité compte tenu des projections des effectifs actuels en maternelle ; il rappelle que ce projet initié en accord avec la municipalité de LPV et l'éducation nationale, est le moyen de pérenniser la présence d'un établissement scolaire dans notre village. Il n'a d'ailleurs été lancé, outre le fait qu'il aurait fallu envisager de gros travaux sur l'école élémentaire actuelle, que parce que cette pérennisation est avalisée par l'EN.

Jean-Pierre Herment demande s'il est prévu de faucher les bas-côtés des voiries ; Patrick Feil

répond que la demande est faite auprès du prestataire et que celui-ci interviendra durant le mois de juillet, si possible avant le 14.

Marie-Rose Fontaine demande à ce que la rivière soit fauchée et que les jardinières de fleurs actuellement sur le pont de la rue de l'Eglise soient déplacées car elles gênent la visibilité. Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance.